

LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

80 % des foyers
concernés

Pour la
résidence
principale

TOUT SAVOIR SUR LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Mis en ligne le 12 janvier 2018

80% des foyers sont concernés par la réforme pour la résidence principale.

Pour savoir si vous êtes concerné, un simulateur est disponible sur impots.gouv.fr. Il vous permet d'effectuer un calcul rapide et d'obtenir une réponse immédiate.

Si vous êtes concerné, la baisse s'opérera en 3 étapes : -30% en 2018, -65% en 2019, pour atteindre 100% en 2020.

Si vous êtes mensualisé, en vous rendant sur impôts.gouv.fr, vous pouvez baisser dès maintenant vos mensualités, mais il convient de rester mensualisé car la contribution à l'audiovisuel public n'est pas concernée.



≡ RETOUR À LA LISTE



La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 40 77 13 26

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi

8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Jeudi

8h30 > 13h (fermé l'après-midi)

1er et 3e samedi du mois

9h > 12h

